

2016-6416  
2019-12-18

GROUPE

3

FONGICIDE

FUNGINEX® DC Fongicide  
CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE  
AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Triforine .....190 g/L

N° D'HOMOLOGATION 27686 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX ET  
IRRITANT POUR LA PEAU

EN CAS D'EMPOISONNEMENT OU D'URGENCE CONCERNANT UN  
DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE  
1-866-336-2983 OU 1-703-527-3887

CONTENU NET : 0,5 L à 10 L

TITULAIRE D'HOMOLOGATION :  
SUMMIT AGRO NORTH AMERICA HOLDING CORPORATION  
300, AVENUE MADISON  
NEW YORK (NY) 10017-9096  
ÉTATS-UNIS

FUNGINEX® est une marque déposée de Sumitomo Corporation, Japon, utilisée par Summit Agro North America Holding Corporation en vertu d'une autorisation.

## MODE D'EMPLOI

Application au sol seulement. NE PAS appliquer FUNGINEX DC Fongicide par voie aérienne.

### BLEUETS (BLEUETS NAINS ET BLEUETS EN CORYMBE)

- a) COLOMBIE-BRITANNIQUE – Pour lutter contre la pourriture sclérotique (*Monilinia vaccinii-corymbosi*), appliquer 3 L par hectare dans 1 000 L d'eau. NE PAS faire plus de 4 applications par saison. Appliquer au printemps lors du débourrement et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Appliquer une troisième fois au début de la floraison et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Bien mouiller tous les bourgeons et toutes les pousses. Appliquer le produit **au plus tard** 60 jours avant la récolte. Consulter le service-conseil local afin de connaître le moment approprié pour l'application.
- b) EST DU CANADA – Pour lutter contre la pourriture sclérotique, appliquer entre 1,7 et 3,0 L par hectare dans 1 000 L d'eau. NE PAS faire plus de 3 applications par saison. Appliquer au printemps lors du débourrement et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Appliquer une troisième fois au début de la floraison. NE PAS faire plus de 3 applications entre le débourrement des bourgeons à feuilles et le stade du bouton rose. L'application de FUNGINEX DC Fongicide en début de floraison ou après peut entraîner le roussissement des fruits. Bien mouiller tous les bourgeons et toutes les pousses. Appliquer le produit **au plus tard** 60 jours avant la récolte. Consulter le service-conseil local afin de connaître le moment approprié pour l'application.

### CANNEBERGES (COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT) :

Pour lutter contre la pourriture sclérotique (*Monilinia oxycocci*), appliquer 3 L par hectare dans 1 000 à 1 500 L d'eau au printemps lors du débourrement des bourgeons à feuilles. Répéter de 10 à 14 jours plus tard. Appliquer une troisième fois au début de la floraison et répéter de 10 à 14 jours plus tard si la maladie est toujours présente. NE PAS faire plus de 4 applications par saison. Bien arroser tous les bourgeons et toutes les pousses. Appliquer le produit **au plus tard** 60 jours avant la récolte. Consulter le service-conseil local afin de connaître le moment approprié pour l'application.

### AMÉLANCHES:

Pour lutter contre la rouille (*Gymnosporangium* spp.) et la tache entomosporienne sur les feuilles et les baies (*Entomosporium mespili*), appliquer 3 L par hectare dans un volume d'eau (par exemple, 1 000 L/ha) suffisant pour assurer un mouillage complet, jusqu'au point où la solution s'égoutte des plantes. **Ne pas faire plus d'une application par année.**

**MOMENT DE L'APPLICATION :** Une seule application doit être faite entre le débourrement des bourgeons à fleurs et le stade de la pointe blanche. Appliquer le produit **au plus tard** 60 jours avant la récolte.

### PÊCHES, CERISES, PRUNES ET PRUNES À PRUNEAUX :

Pour lutter contre la pourriture brune (*Monilinia fructicola*) au stade de la brûlure des fleurs, mélanger 750 mL de FUNGINEX DC Fongicide avec 1 000 L d'eau. NE PAS appliquer plus de 2,5 L de FUNGINEX DC Fongicide par hectare. Faire de 2 à 3 applications du début de la floraison jusqu'à la pleine floraison, selon la durée de la période de floraison et les conditions favorisant la pourriture brune. NE PAS appliquer de nouveau avant 5 jours. Suivre les recommandations de la province où a lieu le traitement afin de connaître le moment approprié pour l'application. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Appliquer le produit **au plus tard** 60 jours avant la récolte.

### **POMMIERS DE PÉPINIÈRE ET POMMIERS NON EN PRODUCTION:**

Pour lutter contre le blanc (*Podosphaera leucotricha*), appliquer 2,5 L de FUNGINEX DC Fongicide par hectare au moyen d'un pulvérisateur pneumatique aux stades du bouton vert, du bouton rose et de la chute des pétales. NE PAS appliquer de nouveau avant 7 jours. Une application peut être faite 2 semaines après la chute des pétales (milieu de l'été), au besoin. Ne pas faire plus de 5 applications par année.

### **PLANTES ORNEMENTALES ET ROSIERS D'EXTÉRIEUR:**

Pour lutter contre l'oïdium (*Podosphaera pannosa*) et les taches noires (*Diplocarpon rosae*), mélanger 1 L avec 1 000 L d'eau. Pulvériser pour couvrir entièrement toutes les surfaces des plantes. NE PAS appliquer plus de 1 L de FUNGINEX DC Fongicide (190 g p.a.) par hectare. NE PAS appliquer plus de 3 L de FUNGINEX DC Fongicide par hectare (570 g p.a./ha) par saison. NE PAS appliquer de nouveau avant 5 jours. Ne pas faire plus de 3 applications par année.

NE PAS utiliser dans les serres.

Le nombre maximum d'applications permises sur les roses et les plantes ornementales est de 3 par année.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

**REMARQUE:** Ne pas laisser le mélange à pulvériser dans le réservoir jusqu'au lendemain.

### **Zones tampons**

Aucune zone tampon n'est requise pour des traitements localisés effectués à l'aide de matériel d'application manuel.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche (dans la direction du vent) des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et arbustives).

### **Zones tampons requises**

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :		
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Canneberges, bleuets nains		0	0	1
Pulvérisateur pneumatique	Amélanches	Début ou fin de la croissance	0	0	1
	Bleuets en corymbe	Début ou fin de la croissance	0	0	2
	Pêches, cerises, prunes, prunes à pruneaux	Début de la croissance	0	0	2
		Fin de la croissance	0	0	1
	Pommiers de pépinière et pommiers non en production	Début de la croissance	0	0	2
Fin de la croissance		0	0	2	

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association, respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) prescrite pour les produits entrant dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes selon l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) indiqué sur les étiquettes de ces produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire la contamination des eaux de surface lors de l'utilisation sur les canneberges, tous les effluents doivent être contenus, et n'être relâchés que lorsque les concentrations de la matière active y sont inférieures à 1 100 µg de matière active par litre.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (les sols sableux, par exemple) et/ou lorsque la nappe phréatique est située à faible profondeur.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, FUNGINEX DC Fongicide, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à FUNGINEX DC Fongicide et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner FUNGINEX DC Fongicide ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies afin de déterminer efficacement le moment approprié pour l'application de fongicides.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser le fabricant si l'on soupçonne que l'agent pathogène a une sensibilité réduite à FUNGINEX DC Fongicide.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Landis International, Inc. a/s Idealogic AFS Inc. au 1-229-247-6472.

## **MISES EN GARDE**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Irritant grave pour les yeux. Éviter TOUT contact avec les yeux. Cause une irritation de la peau. Éviter TOUT contact avec la peau. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi et avant de manger ou de fumer.

Application au sol: Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et des

lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant les activités de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire lors d'une application en cabine fermée.

Application par pulvérisateur pneumatique: Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant les activités de nettoyage et de réparation. Il faut aussi porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte. On entend par couvre-chefs résistant aux produits chimiques un surôit, un chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou un chapeau à large bord et un capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou. Le port de gants n'est pas nécessaire lors d'une application en cabine fermée.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant la fin du délai de sécurité indiqué dans le tableau qui suit.

#### Délais de sécurité requis après le traitement

Culture	Activités après le traitement	Délai de sécurité
Pommiers de pépinière et pommiers non en production	Toutes les activités	12 heures
Bleuets en corymbe	Irrigation (manuelle)	6 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Bleuets nains	Irrigation (manuelle)	6 jours
	Dépistage des organismes nuisibles	1 jour
	Toutes les activités	12 heures
Cerises, pêches, prunes, prunes à pruneaux	Toutes les activités	12 heures
Canneberges	Dépistage des organismes nuisibles	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Amélanthes	Toutes les activités	12 heures
Rosiers et plantes ornementales	Toutes les activités	12 heures

Ne pas contaminer les produits destinés à la consommation humaine ou animale, ni les sources d'approvisionnement en eau domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

#### PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

#### **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer au-dessus de 5 °C.
2. Conserver dans le contenant d'origine fermé hermétiquement.
3. Ne pas expédier avec ou entreposer près des produits destinés à la consommation humaine ou animale, des semences et des engrais.
4. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, sans drain de sol.

#### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.